

Droit de la construction et de l'environnement 2

Domaine	Ingénierie et Architecture
Filière	Géomatique
Orientation	Construction et infrastructures (GCI)
Mode de formation	Temps partiel/En emploi

Informations générales

Nom:	:	Droit de la construction et de l'environnement 2
Identifiant:	:	DroiCons2
Années académiques	:	2018-2019, 2019-2020
Responsable:	:	Nathalie Adank
Charge de travail:	:	45 heures d'études
Périodes encadrées:	:	32 (= 24 heures)

Semestre	E1	S1	S2	E2	S3	S4	E3	S5	S6	E4	S7	S8
Cours									32			

Connaissances préalables recommandées

L'étudiant-e doit connaître et savoir utiliser les notions suivantes :

- Droit de l'aménagement du territoire;
- Droit de l'environnement;
- Droit de la protection contre les immissions, en particulier droit de la protection contre le bruit;
- Droit de la protection des eaux.

Les unités d'enseignement « Droit et législation » et « Droit de la construction et de l'environnement 1 » permettent d'acquérir ces connaissances.

Objectifs

A l'issue de cette unité d'enseignement, l'étudiant-e sera capable :

- De connaître les principales règles et mécanismes de protection contenus dans la LPE, la LPN, la LFo et leurs ordonnances ;
- De connaître et de comprendre les procédures de marchés publics ;
- D'expliquer les droits et obligations liés à sa profession et de comprendre l'étendue de sa responsabilité professionnelle ;
- De résoudre des cas concrets dans les domaines juridiques abordés, en utilisant les règles et mécanismes vus en cours.

Contenu et formes d'enseignement

Répartition des périodes indiquée à titre informatif.

Cours: 32 périodes

- | | |
|--|---|
| - Rappel du droit de l'environnement | 1 |
| - Les protection contre les immissions (suite), notamment la protection de l'air | 2 |

- Les autres domaines du droit de l'environnement au sens étroit : sols, déchets, sites contaminés, accidents majeurs	6
- Le droit de l'environnement au sens large : protection de la nature et du patrimoine, protection des forêts	6
- La mise en oeuvre du droit de l'environnement : EIE, assainissement, coordination, droit de recours	3
- Le droit des marchés publics	2
- Le droit privé de la construction : mandat, responsabilité de l'ingénieur, expertise, CFC/CAN	6
- Réserves, intervenant externe et contrôles continus	6

Bibliographie

Aucune information

Contrôle de connaissances

Cours:

l'acquisition des matières de cet enseignement sera contrôlée au fur et à mesure par des travaux personnels tout au long de son déroulement et par des tests. il y aura au moins 2 tests d'une durée totale d'au moins 2 périodes.

Calcul de la note finale

Note finale = moyenne cours x 1

Fiche validée le 09.09.2018 par Cannelle Bertrand